



LE CNFPT ET SES INSTITUTS AU SERVICE DE LA FORMATION DES CADRES TERRITORIAUX

INET Strasbourg
INSET Angers - INSET Dunkerque
INSET Montpellier - INSET Nancy
Le réseau de formation des cadres
et de l'expertise territoriale



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Contraintes budgétaires croissantes, nouvelles compétences, nouveaux enjeux, les collectivités doivent sans cesse se réinventer. Dans ce cadre, elles misent sur la formation et sur la montée en compétences de leurs agents, pour toujours améliorer le service public rendu au citoyen.

Au sein des collectivités, les cadres territoriaux sont encore plus soumis à l'évolution des métiers et des missions. Leur formation est ainsi un enjeu décisif que le CNFPT a décidé, en 2011, de relever en réorganisant les formations et en confortant son réseau des instituts. Pour simplifier et limiter les déplacements, nous avons décidé que les délégations régionales accueillent désormais les formations des agents de catégorie A sur les notions fondamentales et le réseau des instituts, celles d'approfondissement et d'expertise.

Ce réseau réunit les 5 instituts du CNFPT chargés de la formation des cadres territoriaux : 4 INSET (Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales) situés à Angers, Dunkerque, Montpellier, Nancy et l'INET (Institut national des études territoriales) à Strasbourg dédié aux cadres supérieurs.

Les instituts accueillent également les formations initiales des cadres de la fonction publique territoriale. En outre, chacun a été spécialisé dans un grand champ de l'action publique locale. Au service de l'ensemble des formations de l'établissement, les instituts accueillent les pôles de compétences correspondant à leur spécialité.

Grâce à leur spécialisation, ils animent le débat et la réflexion avec les professionnels et les experts de chaque domaine pour appréhender les nouveaux enjeux, anticiper les évolutions des métiers, concevoir et construire de nouvelles formations.

La mise en réseau des instituts permet d'accélérer la diffusion des connaissances et le déploiement des formations. Chaque institut bénéficie des innovations et productions des autres dans leurs champs d'expertise respectifs. Les instituts peuvent ainsi proposer aux cadres des collectivités des formations plus approfondies sur l'ensemble des métiers et des politiques publiques territoriales.

En fédérant les énergies, les intelligences et les moyens, le réseau de formation des cadres et de l'expertise territoriale renforce le CNFPT dans sa mission auprès des collectivités et des cadres territoriaux : offrir à chacun des formations de haut niveau, adaptées à la complexité croissante de son environnement et de ses responsabilités ; accompagner tout au long de la carrière et faciliter l'évolution professionnelle ; multiplier les opportunités de débat et de réflexion collective.

François DELUGA

Maire du Teich

Président du Centre national de la fonction publique territoriale

LES FORMATIONS DU CNFPT

LES FORMATIONS D'INTÉGRATION ET INITIALES

- Formations d'intégration : pour donner à chaque agent, quelle que soit sa catégorie, les connaissances et les clés nécessaires à une entrée réussie dans la fonction publique territoriale.
- Formations initiales d'application, d'une durée de 18 mois, pour les lauréats des concours d'administrateur, de conservateur territorial de bibliothèques et de conservateur territorial du patrimoine.

LES FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION, DE PERFECTIONNEMENT ET FCO

- Formations de professionnalisation : pour renforcer les compétences des agents tout au long de leur carrière, et plus encore en cas de promotion ou d'entrée dans une nouvelle fonction.
- Formations de perfectionnement : pour consolider ou élargir les compétences des agents, développer leurs opportunités de progression professionnelle et permettre aux collectivités d'améliorer en continu la qualité du service public local.
- Formations continues obligatoires (FCO) adaptées aux contraintes et exigences spécifiques de certains métiers.

+ 28%
AUGMENTATION DU VOLUME
DES FORMATIONS
ENTRE 2008 ET 2011 ⁽¹⁾

LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Préparations aux concours et examens professionnels : pour permettre à chaque agent, quels que soient son âge, son statut et sa situation, de franchir régulièrement des caps professionnels et de faire évoluer sa carrière.

Grâce à un réseau unique associant antennes départementales, délégations régionales, pôles de compétences, instituts et services nationaux, le CNFPT offre des formations au plus près des besoins professionnels et des lieux de travail : chaque agent peut bénéficier des formations propices à sa progression, et chaque collectivité peut construire les programmes en phase avec ses problématiques.

- **FORMATIONS « INTRA »** : conçues et réalisées à la demande d'une collectivité pour ses agents.
- **FORMATIONS « UNION »** : conçues et réalisées à la demande d'un regroupement de collectivités, au bénéfice de leurs agents.
- **FORMATIONS « INTERRÉGIONALES »** : conçues et mises en place par une délégation pour plusieurs régions.

(1) Volume mesuré en journées de formation stagiaire délivrées.

EN LIEN ÉTROIT AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LEURS AGENTS, LES ÉQUIPES DU CNFPT CONSTRUISENT DES PARCOURS DE FORMATION SUR MESURE, DES ITINÉRAIRES POUR ANTICIPER LES BESOINS ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE CHACUN, À COURT, MOYEN ET LONG TERMES.

- **CYCLE DE FORMATION** : pour renforcer les compétences métier d'un groupe d'agents et s'inscrire dans une dynamique collective.
- **ITINÉRAIRE MÉTIERS** : pour acquérir tous les savoir-faire techniques nécessaires à la maîtrise d'un métier.
- **ITINÉRAIRE POLITIQUES PUBLIQUES** : pour acquérir les compétences indispensables à la mise en œuvre d'une politique publique.
- **ITINÉRAIRE COMPÉTENCES TRANSVERSES** : pour acquérir les savoir-faire utiles à l'exercice d'une fonction.

Dans chaque région, chaque semaine, le CNFPT produit ou coproduit de nombreux événements (journées d'actualité, conférences, séminaires, colloques...) dans lesquels les agents territoriaux peuvent enrichir leurs connaissances, élargir leurs relations, confronter leurs expériences et leurs pratiques.

Par ailleurs, le CNFPT développe une offre très dynamique de e-formation (interactive et à distance), en association ou non avec du présentiel.



› 826

JOURNÉES D'ACTUALITÉ ET COLLOQUES
organisés en 2011, contre 593
en 2010,
soit une augmentation de 40 %
par rapport à 2010

› 33 961

PARTICIPANTS





JULIEN POUX

Chargé de mission
fiscalité
Communauté urbaine
Marseille Provence
Stagiaire dans le
cadre d'une formation
d'intégration

l'un des atouts de ces formations. Les avis différents selon les spécialités, les filières (technique, administrative...) m'ont permis d'appréhender la diversité des métiers territoriaux. Par exemple, l'un de nos collègues était « archiviste itinérant », métier que j'ai découvert à cette occasion.

Ce que je retiens de cette semaine d'intégration : une bonne cohésion de groupe au-delà de nos profils très divers et les séquences portant sur le management.

QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE LA FORMATION D'INTÉGRATION SUIVIE À L'INSET ?

Cette semaine de formation m'a apporté des connaissances en management, sur le contexte territorial et les réformes en cours ainsi qu'une intégration dans un réseau professionnel territorial.

Plus particulièrement, le partage d'expériences sur notre quotidien de fonctionnaire territorial me semble être

FERIEZ-VOUS DE NOUVEAU LE CHOIX D'UNE FORMATION DANS UN INSTITUT DU CNFPT ET POURQUOI ?

Oui, car la plus-value du CNFPT, c'est la mise en synergie des expériences et des trajectoires territoriales. L'établissement sait prendre en compte nos conditions d'exercice. Les formations proposées par des pairs (autres cadres territoriaux) sont un réel atout.

DISPOSITIF DE FORMATION DES CADRES A

FORMATION D'INTÉGRATION

(Nomination dans le cadre d'emplois)

5 jours

Pendant la 1^{re} année suivant la nomination



FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU PREMIER EMPLOI

Entre 5 et 10 jours

Pendant les 2 années suivant la nomination



FORMATION DE PROFESSIONNALISATION



Entre 2 et 10 jours
(Tout au long de
la carrière de l'agent)

Par période de 5 ans



Entre 3 et 10 jours
(Pour les agents accédant
à un poste à responsabilité)

Dans les 6 mois suivant
la nomination dans un poste
à responsabilité

À l'issue de la formation « prise de poste à responsabilité », démarrage d'une nouvelle période de 5 ans



Entre 2 et 10 jours

Par période de 5 ans

DES FORMATIONS DÉDIÉES AUX CADRES TERRITORIAUX

DES FORMATIONS POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION

Les INSET et l'INET mettent en œuvre des formations d'intégration pour les cadres A et A+ recrutés après leur réussite à un concours de la fonction publique territoriale.

DES FORMATIONS DE HAUT NIVEAU POUR TOUS LES CADRES TERRITORIAUX

AU PLUS PRÈS DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS BESOINS

Le CNFPT, ses délégations régionales et ses instituts travaillent en étroite coopération afin d'offrir aux cadres des collectivités les formations les plus efficaces et les mieux adaptées, tout au long de leur vie professionnelle.

UN CHOIX DE FORMATIONS INÉGALÉ

Avec 64 itinéraires de formation métiers pour les cadres mais aussi des itinéraires sur les politiques publiques locales, les INSET et l'INET offrent un éventail de formations adaptées à la complexité et à la diversité des missions des collectivités.

LA MÊME QUALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Pour s'assurer de la pertinence et de l'homogénéité des formations, les instituts mettent en place des méthodes pédagogiques partagées et des outils d'évaluation communs à l'ensemble du réseau.

UNE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Pour les agents de catégorie A, les formations d'approfondissement et d'expertise sont réalisées par les instituts. Les délégations régionales quant à elles, organisent les formations sur les notions fondamentales.

DES FORMATIONS POUR FAVORISER LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

CONSTRUIRE SON PARCOURS DE FORMATION

Le réseau des instituts facilite et accompagne l'évolution professionnelle des cadres territoriaux par des parcours personnalisés fondés sur l'analyse et la valorisation de leurs compétences.

SE PRÉPARER AUX CONCOURS

Il offre aux cadres territoriaux une préparation complète aux concours internes de catégorie A+ (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs de bibliothèque et du patrimoine).

ANTICIPER L'ACTUALITÉ

Des colloques, séminaires, journées d'actualité sont organisés régulièrement pour développer la connaissance et la culture des cadres territoriaux et leur donner des moyens d'anticiper les évolutions à venir.



FRANCE-MARIE CARBONNIER

Juriste dans le cadre
d'une formation de
professionnalisation.
Cycle de responsables
des affaires juridiques

QUE PENSEZ-VOUS DE LA FORMATION SUIVIE DANS CET INSTITUT ?

Mon évaluation est très positive.

J'ai apprécié l'accueil et un programme qui correspondait à mes attentes et adapté à ma spécialisation.

POURQUOI AVOIR FAIT LE CHOIX DU CNFPT PLUTÔT QU'UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION ?

Le CNFPT offre aux cadres territoriaux une panoplie de formations adaptées à leurs attentes.

À cela s'ajoute pour ma part une proximité des lieux.

QUE VOUS A APPORTÉ CETTE FORMATION, QUELLE PLUS VALUE POUR VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE ?

Cette formation m'a permis de faire une mise au point sur le contrôle de la légalité des actes administratifs, présenté par un intervenant de qualité. J'ai également apprécié la double présentation du projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêt par deux intervenants. La journée sur le contentieux en matière de personnel dans la FPT était aussi très complète et extrêmement riche d'exemples.

FERIEZ-VOUS DE NOUVEAU LE CHOIX D'UNE FORMATION DANS UN INSTITUT DU CNFPT ET POURQUOI ?

Oui et pour deux raisons. Tout d'abord, parce que le choix est large dans le catalogue des formations et adapté aux spécialités de chacun, ensuite parce que l'ensemble des intervenants sélectionnés ont une connaissance pointue des sujets abordés. Le cadre territorial en retire à chaque fois des éléments nécessaires à la poursuite de sa carrière.

LA FORCE DES PARTENARIATS

Au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'Institut national des techniques de la documentation forme depuis plus de 60 ans des professionnels de l'information-documentation relevant les défis de la gestion de l'information dans les organisations. Dans le contexte très évolutif de l'information numérique, l'INTC-CNAM apporte sa contribution aux travaux du comité d'experts du pôle de compétences Culture-Bibliothèques et patrimoines de l'INSET de Nancy. La collaboration entreprise permet un suivi partagé de l'évolution des compétences du métiers de documentaliste. Des journées d'études communes et de nouvelles formations ont pu ainsi être proposées, contribuant à la professionnalisation des gestionnaires de l'information dans les collectivités.

Le partenariat noué par l'INSET de Dunkerque avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France enrichit la réponse apportée aux besoins de formation spécifiques des 1 800 agents des 47 parcs régionaux en matière de développement durable.

En identifiant ensemble les nouveaux modes de développement conjuguant préservation et valorisation des richesses locales et des patrimoines, cette coopération permet d'offrir des ressources de formation pertinentes autour, par exemple, des questions de biodiversité, de gouvernance locale et d'animation des territoires ruraux.



UN RÉSEAU OUVERT POUR ENRICHIR LES COMPÉTENCES DES CADRES TERRITORIAUX

DES FORMATIONS ENRICHIES PAR LES EXPERTS DU SECTEUR LOCAL

Pour renforcer la proximité avec les collectivités, les équipes des instituts entretiennent des relations dynamiques avec les acteurs et experts du secteur local :

- les offres de formation sont conçues en concertation avec les grands acteurs du monde territorial : collectivités, fédérations d'élus et associations professionnelles, chercheurs, centres d'étude, etc.
- les formations sont animées par un réseau d'intervenants experts, qui privilégie un haut niveau de qualification et une complémentarité entre les approches pédagogiques : dirigeants et responsables en poste dans les collectivités territoriales ou à l'État, chercheurs, universitaires, responsables d'organismes et d'associations, consultants, sociologues, philosophes...

DES COOPÉRATIONS AVEC LES AUTRES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Les instituts sont présents au sein du Réseau des écoles de service public (RESP) où ils conçoivent des formations avec d'autres écoles, notamment :

- des périodes communes pour les élèves administrateurs territoriaux de l'INET et les élèves de l'ENA, leur permettant d'appréhender les objectifs, contraintes et modes de fonctionnement respectifs des collectivités territoriale et de l'État,
- des stages de formation continue : les ateliers du service public où des cadres de cultures et d'horizons différents peuvent réfléchir et travailler ensemble,
- des formations et des séminaires de formateurs qui permettent aux responsables pédagogiques et aux intervenants d'enrichir leurs pratiques.

Site internet : www.resp-fr.org

QUELLES SYNERGIES CRÉENT LES PÔLES POUR REPONDRE AUX NOUVELLES MISSIONS DES INSTITUTS ?

ENTRETIEN
AVEC



VIVIANE BAYAD

RESPONSABLE

du pôle de compétences
« Santé publique »
INSET de Nancy

L'activité du pôle « Santé publique » s'inscrit dans un contexte d'évolutions législatives et réglementaires constantes en matière d'organisation de la santé publique, notamment par les collectivités territoriales. Les services chargés de ces missions sont nombreux et les professionnels de santé sont présents dans d'autres champs de compétence des collectivités locales (petite enfance, restauration collective, politique de la ville, etc.). Cette organisation très complexe des services de santé nécessite une grande vigilance. Le pôle fonctionne en réseau au sein du CNFPT avec des conseillers formation référents dans chaque institut et délégation régionale. Un réseau

d'experts accompagne la professionnalisation des 70 000 professionnels territoriaux de santé, représentés au travers de 17 métiers sur des fonctions et dans des services à la fois divers et spécifiques. Afin de cerner au mieux leurs besoins de formation, que ce soit pour appréhender l'évolution des politiques publiques ou affiner leurs compétences techniques, le pôle « Santé publique » assure une veille permanente et active sur l'ensemble des champs professionnels du domaine. Les conseillers formation du CNFPT peuvent ainsi s'appuyer sur une expertise interne, afin d'élaborer des programmes de formation de qualité et mobiliser des intervenants, des ressources et des outils adaptés.

ENTRETIEN
AVEC



RÉMI GAILLARD

RESPONSABLE DU SERVICE

des pôles de compétences
« Services techniques urbains
et infrastructures publiques »
INSET de Montpellier

Au sein du CNFPT, les pôles de compétences ont une mission nationale de type « recherche et développement ».

Dans ce cadre, ils répondent à une commande globale articulée autour des quatre axes :

- une fonction de veille, d'observation et de prospective,
- une fonction de mutualisation, de capitalisation et d'innovation,
- une fonction de contribution à la conception de l'offre de services publics et de production d'offres de formation,
- une fonction de développement des partenariats (professionnels et universitaires).

Les pôles pilotent en particulier la production et la mise en cohérence de l'offre de formation et de service du CNFPT. Ils contribuent à l'expérimentation et à l'innovation, par la conception et la réalisation de nouveaux cycles de stages d'expertise, d'une offre événementielle pointue et conçue en partenariat avec les associations professionnelles. Plus de 42 % des agents territoriaux occupent un métier répertorié technique. La coordination de l'offre de formation et de service réalisée par les pôles « Services techniques urbains et infrastructures publiques » de l'Inset de Montpellier s'adresse à l'ensemble de ces agents.

ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX

DES PÔLES DE COMPÉTENCES EN CONNEXION DIRECTE AVEC LES BESOINS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Chaque institut développe et pilote des pôles de compétences spécialisés sur un champ majeur de l'action publique locale, mobilisant l'ensemble des compétences internes du CNFPT.

Dans son domaine d'expertise, chaque pôle exerce une action à plusieurs niveaux : veille prospective, coopération avec les universitaires, les chercheurs et les professionnels, conception de référentiels métier et de formation, expérimentation,

développement de dispositifs innovants, développement et diffusion de nouvelles formations.

Les pôles sont ainsi en mesure d'élaborer des formations de pointe, en phase avec les besoins professionnels des cadres territoriaux et l'évolution de leurs métiers. Ils se chargent ensuite de transférer leur expertise et de diffuser les formations dans l'ensemble de l'établissement.





18 PÔLES, DE COMPÉTENCES

INSET (STRASBOURG) CHARGÉ DU MANAGEMENT, DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES

MANAGEMENT STRATÉGIQUE

- Conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques
- Relations managériales
- Démocratie locale
- Déontologie et éthique
- Communication institutionnelle et marketing territorial
- Gestion des risques et des crises

PILOTAGE ET GESTION DES RESSOURCES

- Finances, fiscalité
- Contrôle de gestion
- Modes de gestion
- Gestion des ressources humaines et des relations sociales
- Hygiène et sécurité au travail
- Systèmes d'information

EUROPE

- Gestion publique locale européenne
- Droit communautaire, institutions et politiques européennes
- Coopération transfrontalière et programmes interrégionaux

INSET D'ANGERS CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE

POLITIQUES SOCIALES D'AUTONOMIE

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Travail social et médico-social

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- Revenu de solidarité active
- Insertion sociale et professionnelle
- Droit au logement

POLITIQUES DE L'ENFANCE

- Protection de l'enfance
- Politiques de la petite enfance
- Protection maternelle et infantile

INSET DE DUNKERQUE CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- Planification, urbanisme, habitat et renouvellement urbain
- Espaces naturels
- Prévention des risques majeurs

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Politiques et interventions économiques
- Politiques du tourisme
- Enseignement supérieur, recherche, innovation et transferts technologiques
- Formation professionnelle et apprentissage

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS PUBLICS

- Politiques de déplacements et de transports publics
- Transports scolaires

INSET DE NANCY CHARGÉ DE L'ACTION ÉDUCATIVE, DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ

ACTION ÉDUCATIVE

- Politiques éducatives (scolaires et périscolaires)
- Restauration collective
- Jeunesse et animation
- Action sportive

CULTURE

- Action culturelle
- Lecture publique
- Enseignements artistiques
- Patrimoine

SANTÉ PUBLIQUE

- Politiques sanitaires et laboratoires

CITOYENNETÉ

- Vie associative
- Élections, assemblée et protocole
- Population et affaires funéraires
- Affaires juridiques, marchés, baux, assurances et contentieux

INSET DE MONTPELLIER CHARGÉ DES SERVICES TECHNIQUES URBAINS ET DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

- Eau et ressource en eau
- Propreté et déchets
- Nature et paysages urbains

ARCHITECTURE, BÂTIMENT ET LOGISTIQUE

- Maîtrise d'ouvrage publique
- Gestion des bâtiments
- Génie énergétique
- Ateliers et matériels

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET RÉSEAUX

- Voirie et circulation routière
- Autres infrastructures de transport
- Réseaux câblés et de télécommunications
- Réseaux d'eau et d'assainissement

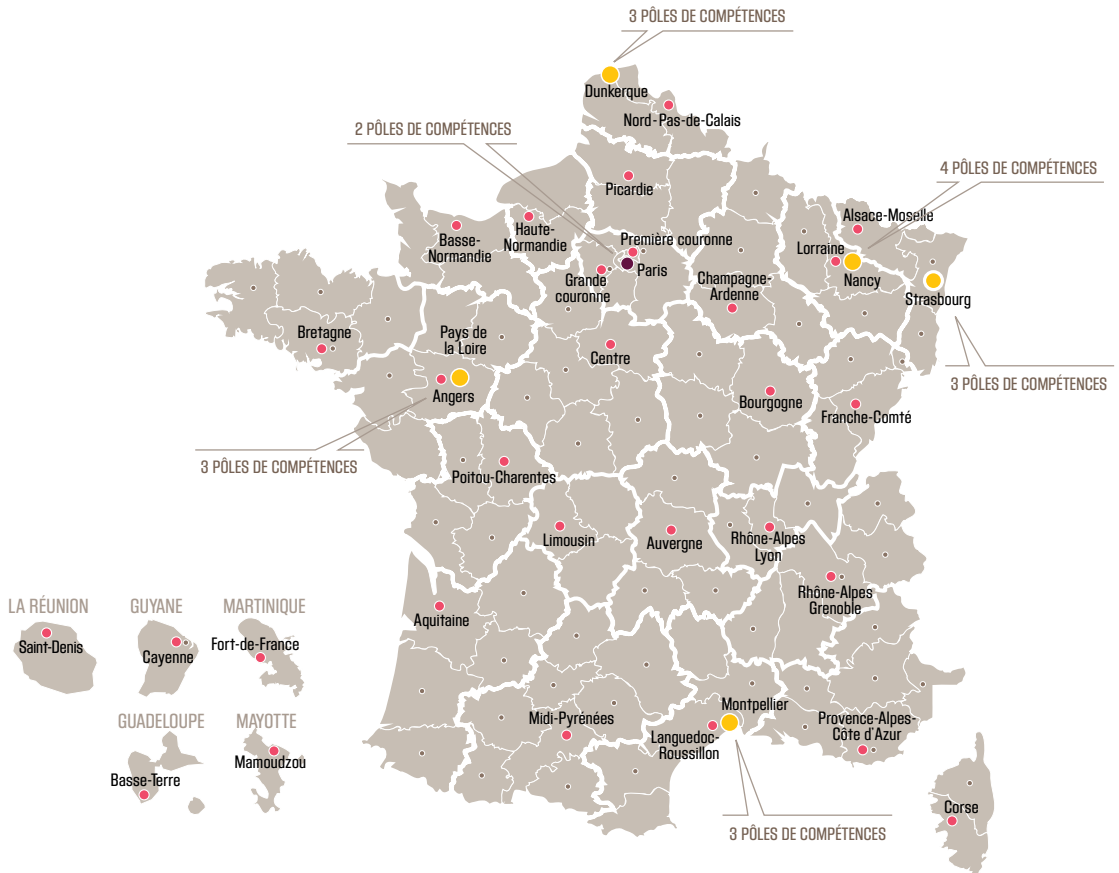
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION

SAPEURS-POMPIERS ET RISQUES MAJEURS

SÉCURITÉ ET POLICE MUNICIPALE



LE CNFPT SUR LE TERRITOIRE



● SIÈGE

● DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

● INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES TERRITORIALES (INET)

INSTITUTS NATIONAUX SPÉCIALISÉS D'ÉTUDES TERRITORIALES (INSET)

● ANTENNES DÉPARTEMENTALES

29

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

64

ANTENNES
DÉPARTEMENTALES

5

INSTITUTS DÉDIÉS
AUX CADRES

CHIFFRES
CLES

VOS CONTACTS AU SEIN DU RÉSEAU DES INSTITUTS

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES ANGERS

Rue du Nid de Pie
BP 62020 - 49016 Angers Cedex
Tél. : 02 41 22 41 22
Directeur : Patrick Debut
inset.angers@cnfpt.fr

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES DUNKERQUE

1-7, place de la République
BP 5251 - 59379 Dunkerque Cedex
Tél. : 03 28 51 32 10
Directrice : Sylvie Guillet
inset.dunkerque@cnfpt.fr

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES MONTPELLIER

76, place de la Révolution française
34965 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 99 76 76
Directeur : Jean-Paul Vogel
inset.montpellier@cnfpt.fr

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES TERRITORIALES NANCY

1, boulevard d'Austrasie
BP 20442 - 54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 19 22 22
Directeur : Jean-Jacques Duffourc
com.inset-nancy@cnfpt.fr

INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES TERRITORIALES

2A, rue de la Fonderie
BP 20026 - 67080 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 15 52 64
Directeur : Jean-Marc Legrand
accueil.inet@cnfpt.fr

Site internet : www.cnfpt.fr



INET Strasbourg
INET Angers - INET Dunkerque
INET Montpellier - INET Nancy
Le réseau de formation des cadres et de l'expertise territoriale
www.cnfpt.fr